

POLITIQUE ASA BASKET 2020-2023

Ce document a été élaboré de février à juin 2020 par un groupe de travail composé de Julien Alehouse, Yannick Bernicot, Jacques Bineau, Marie Cailleau, Frédéric Cosset, Maryse Dauffouis, Olivier Huisman, Christopher Rutherford, Gilles-Mathias Sallé, Lydie Serisier.

Introduction

Bref historique

Le club a été créé au début des années 1970. Son premier président, Alphonse Vigneron, venait de la Jeune France de Cholet. Il était un des premiers licenciés du comité départemental de Basket de Maine-et-Loire avec le numéro de licence 004.

Au démarrage, les matchs se déroulaient à Delaune avec des équipes seniors constituées de joueurs venant de clubs plus anciens des environs, et des Mauges en particulier, qui s'installaient dans l'agglomération angevine pour le travail et le logement.

Jusque dans les années 1990, le club de basket était seulement une section du club omnisport de la ville d'Avrillé qui présentait une vingtaine de sports différents. En 1998 il est devenu autonome en déposant ses statuts propres en préfecture. Il adhère à la Fédération des Associations Sportives d'Avrillé, la FASA.

L'effectif s'est accru progressivement avec l'arrivée des équipes de jeunes et une bonne coopération avec le sport scolaire, pour atteindre les 300 licenciés répartis sur 25 équipes.

La fin des années 1990 et le début des années 2000 voit la montée de l'équipe 1 des seniors masculins en championnat régional, puis en national 4, puis national 3. Dans les années 2010, ce sont les seniors 1 féminines qui accèdent à la nationale 3. Depuis la fin des années 2010 des équipes jeunes U13 à U18 s'inscrivent également à des niveaux Région.

Les objectifs du document

1. Définir et fixer les orientations du club à 3 à 5 ans au niveau de l'activité sportive, de l'organisation et du fonctionnement de l'association.
2. Informer et faire connaître à tous les adhérents la politique du club.

3. Constituer un document de référence à consulter et à utiliser lorsque c'est nécessaire, pour éclairer les prises de décisions, en cas de désaccords, de litiges, ou de situations inattendues.

I. PRÉSENTATION DU CLUB

1. Principes et valeurs du club

Le club s'appuie sur les principes suivants :

- Le sport amateur
- Un fonctionnement démocratique
- La promotion de l'équipe avant celle de l'individu
- La culture d'un bon état d'esprit au sein du club
- Le développement et la promotion de la santé.

L'ASA BASKET est un club de sport amateur, convivial et familial, qui souhaite évoluer dans un état d'esprit positif, en favorisant le « fair-play » et le « basket pour tous ». Du mini-basket aux équipes fanions évoluant en championnats régionaux et nationaux, chacun doit y être respecté et doit pouvoir s'y épanouir. Le club ambitionne de maintenir des équipes engagées aux meilleurs niveaux de compétition auxquels les effectifs peuvent permettre de prétendre, mais aussi de créer les conditions propices à une pratique du basket plus orientée « loisir » (engagement d'équipes dans des championnats moins compétitifs, développement de la pratique du 3*3 ...).

Il est attendu des personnes qui participent à la vie de l'ASA BASKET, qu'elles respectent les valeurs suivantes :

- Solidarité/esprit d'équipe : le basket est un creuset de convivialité et n'a de sens que s'il est pratiqué en solidarité et en esprit d'équipe ;
- Égalité/épanouissement : chaque joueur, quelles que soient ses capacités et son niveau de jeu, doit être respecté et accompagné pour développer ses compétences sportives ;
- Respect : des coaches et dirigeants du club, mais aussi des adversaires et des arbitres – sans lesquels le jeu sportif ne pourrait exister – ainsi que de l'environnement (équipements, salles, vestiaires...) ;
- Compétition/engagement : quel que soit le niveau d'engagement de l'équipe dans laquelle le joueur est inscrit, il est attendu de lui qu'il apprenne à se mettre au service du collectif et à accepter victoires et défaites, et ensuite qu'il vise la meilleure performance individuelle possible.
- L'appropriation de ces principes et valeurs par les licenciés et leurs parents est

indispensable à la vie du club et à son bon fonctionnement.

2. Droits et devoirs

A. Licenciés :

Droits : pratiquer le basket dans un environnement sain et convivial.
Être respecté et encadré pour développer leurs compétences.

Devoirs : Respecter les coaches et dirigeants du club, les adversaires et les arbitres, ainsi que les équipements et l'environnement.

Viser l'épanouissement et l'atteinte de la performance collective et individuelle.

B. Parents et familles :

Droits : être accueillis dans un club convivial qui facilite l'intégration des nouveaux.
Être accompagnés dans le développement de leurs compétences pour contribuer à la vie du club.

Devoirs : participer à l'organisation des compétitions et à la vie du club en fonction des plannings fournis par les coaches et dirigeants.

Respecter les coaches et dirigeants du club, les adversaires et les arbitres, ainsi que les équipements et l'environnement.

C. Encadrants :

Droits : être respectés dans leurs rôles. Être aidés par les licenciés et les parents.

Devoirs : Assurer l'organisation du club sur les plans sportif, administratif et de l'animation.

L'appropriation de ces valeurs par les licenciés et leurs parents, facilite leur investissement dans la vie du club et concourt à son bon fonctionnement.

3. Points de vigilance

A. Droit à l'image

Les licenciés de l'ASA basket peuvent être susceptibles de voir utiliser leur image lors de rencontres sportives, d'animations organisées par le club via des outils de communication (réseaux sociaux, journal local et site internet du club).

En plus du droit au respect de sa vie privée, le licencié de l'ASA basket dispose d'un droit sur son image, qui suppose qu'elle ne peut être exploitée sans son

consentement.

Tout licencié qui ne souhaite pas voir son image exploitée, est libre de le faire savoir PAR ECRIT, au bureau du club (secrétaire).

B. Protection et harcèlement

Les dirigeants ont la responsabilité de vérifier le casier judiciaire n°3 de tous les éducateurs qui viennent entraîner au club.

Avec l'appui de la DRJSCS (Direction Régionale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale) ; et afin d'éviter toute dérive, les encadrants de l'ASA basket sont tenus de suivre les conduites suivantes auprès des mineurs :

Comportement général :

- S'attacher à démontrer une attitude exemplaire et projeter une image positive,
- Ne pas boire, fumer, voire prendre des substances illicites en présence des enfants,
- Prendre conscience de l'autorité exercée sur les enfants en raison de son statut et rester dans le cadre de sa fonction,
- Ne pas séduire ou se laisser séduire,
- Être attentifs au(x) regard(s) porté(s), notamment des hommes vers des pratiquantes féminines,

Contacts et marques d'affection

- Être vigilant lors des contacts physiques avec les enfants dans les situations pédagogiques de guidage,
- Avertir le jeune avant de le toucher dans tous les cas où il est nécessaire de le faire,
- Ne pas toucher les parties intimes de l'enfant. Si cela se produit par accident, s'excuser et discuter avec lui de ce qui vient de se produire afin de lui faire comprendre que ce geste n'est pas volontaire,
- Pour consoler un enfant éviter les contacts ambigus où le corps entier de l'adulte est en contact avec lui,
- éviter tout contact ou attitude qui pourrait être déplacé ou comporter une connotation sexuelle.

Douches et vestiaires

- Respecter la pudeur des enfants, notamment dans les douches et ne jamais obliger un enfant à se déshabiller devant d'autres personnes,
- Ne pas aller dans les vestiaires d'enfants de sexe opposé. Dans tous les cas, frapper et s'annoncer avant d'entrer.

Transport et déplacements :

Éviter de véhiculer, de raccompagner un enfant seul à son domicile sauf en cas de force majeure. Convenir d'un point de rendez-vous avec les parents, (Ne jamais laisser une personne non autorisée ramener un enfant à son domicile). Lorsqu'un entraînement est terminé, attendre l'arrivée des parents (si possible en compagnie d'un membre de l'encadrement) et le contacter en cas de retard.

Communication :

Une bonne communication avec les parents est aussi le gage de relations harmonieuses. À l'occasion d'une rencontre, ceux-ci devraient être informés, par écrit ou verbalement : des règles et des activités prévues, des horaires (début et fin des activités), de l'endroit où ils doivent venir chercher leur enfant, de la logistique des transports des enfants.

La communication avec un mineur doit se faire avec l'adulte responsable même si le mineur a un téléphone portable.

A qui signaler un débordement s'il se produisait ?

Avant de saisir toute autorité extérieure, la première chose à faire est d'avertir un responsable du club (membre de la commission technique, entraîneur, coach, dirigeant du club ou président).

II. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'ensemble des équipes étant situé dans le champ du sport amateur, les joueurs exercent leur activité à titre bénévole et doivent régler le prix de leur licence pour avoir accès aux entraînements et compétitions organisées par le club.

1. Objectifs de formation des joueurs et des équipes

L'ASA Basket doit permettre à ses licenciés de jouer au niveau de pratique qui correspond à la réalité technique et physique de chacun. Ainsi, le club se situe dans les pratiques complémentaires d'un jeu de compétition (niveau national, régional ou départemental), et d'un jeu de détente ou de loisirs.

En U7 et en U9, l'objectif est l'acquisition des fondamentaux du sport collectif : appartenance à une équipe, dépassement de soi, respect des acteurs du jeu (partenaires, adversaires, officiels).

L'objectif est pour chaque catégorie jeunes (U13 à U18) d'avoir une équipe inscrite en championnat régional et une autre en championnat départemental, et au meilleur niveau départemental en U11. La formation dans la durée de ces jeunes doit permettre une intégration ensuite dans nos équipes successives.

Pour les catégories seniors, l'ASA Basket vise le meilleur niveau possible pour

ses équipes fanion (garçons, et filles), en fonction de ses capacités (effectifs, finances, structures et infrastructures, ...) Les équipes 2 doivent évoluer au plus près des équipes fanion, et constituer la réserve de celles-ci.

Chaque équipe première doit être composée de 60% minimum des joueurs issus du club. Pour les autres équipes la priorité est d'être composée de 80% de joueurs de club afin de favoriser l'accession à ces équipes par les joueurs issus de la formation du club. Un joueur du club est un joueur qui a été formé au club ou qui est au club depuis plusieurs saisons ayant eu une participation active dans la vie du club.

Enfin, l'inscription ou le maintien d'une équipe 3, et même davantage (équipes 4, 5, ...) selon le nombre de licenciés accédant à cette catégorie, est vivement souhaitée, pour permettre à tous les joueurs de pratiquer à leur niveau, y compris dans nos équipes loisirs.

Entraînements et matchs sont des temps de développement physique et athlétique, technique, collectif, mental et relationnel. Ces aspects sont travaillés à titre individuel, mais aussi dans leur dimension collective, pour le bien de l'équipe, et dans la mesure des possibilités de chacun. La progression et l'accomplissement de soi sont valorisés, autant que le résultat final.

L'activité basket est également le support à la transmission des règles de vie collectives (politesse, ponctualité, assiduité, fair-play, respect, engagement, ...).

C'est la Commission technique qui est chargée par le Conseil d'Administration de la mise en œuvre de cette politique sportive. Un dispositif spécifique pour le recrutement des équipes SM1 et SF1 est mis en place, en lien étroit avec le bureau.

2. Objectifs de formation des encadrants (entraîneurs et coaches)

La formation de notre encadrement est un élément fondamental de la pérennité du club, de son dynamisme. De la même façon que le club forme des joueurs, il doit former aussi des entraîneurs et des coaches. Cet objectif permet à chacun de trouver une place au sein de l'association (cf point 4.1), mais aussi d'assurer l'encadrement de toutes nos équipes, ainsi que la transmission des plus confirmés vers les plus jeunes.

Le club doit chaque année viser la formation d'entraîneurs diplômés pour répondre aux exigences des engagements à certains niveaux de compétition (régional ou national en particulier).

La formation interne est mise en avant, s'appuyant en particulier sur les documents techniques de référence du club, sur un espace de ressources partagées, sur des réunions de travail. Le club doit également favoriser le rôle d'assistant pour la formation des jeunes entraîneurs.

Elle se place en complément de la formation du CD49, de la Ligue régionale ou de la FFBB.

3. Objectifs de formation des arbitres

Composante essentielle de la pratique du basket au même titre que le jeu et le coaching, et outre la nécessité liée aux exigences réglementaires, la formation des arbitres et opérateurs de table de marque, officiels ou non, est un aspect incontournable de notre activité.

Elle permet à certains adhérents de s'y affirmer et s'y épanouir, et aux matchs à domicile de se tenir puisque chaque rencontre est obligatoirement « dirigée » par des membres du club (parents ou joueurs désignés par le club). La qualité de l'arbitrage de nos rencontres à domicile participe à la bonne image du club.

Comme pour les entraîneurs et coaches, les formations fédérales diplômantes et internes au club (suivi des jeunes par les référents arbitrage, désignations, arbitrage à l'entraînement, formation E-marque) sont complémentaires, et doivent être menées parallèlement.

4. Objectifs par tranches d'âges et progressions sportives

La progression sportive et les objectifs adaptés à l'âge sont définis dans un document élaboré par la commission technique et mis à disposition des entraîneurs et des coaches.

5. Moyens

La progression des licenciés se réalise principalement par la participation active aux entraînements hebdomadaires, et aux stages organisés pendant les vacances scolaires, dont les dates et les horaires sont précisés à chaque début de saison.

III. LES STRUCTURES DU CLUB

1. L'ASSEMBLEE GENERALE : Instance Fondatrice de l'Association

Elle réunit une fois par an au minimum tous les adhérents pour la présentation par les

dirigeants du club des résultats de l'exercice écoulé.

A cette occasion sont présentés le rapport d'activité, le rapport moral et le rapport financier qui sont soumis à l'approbation des adhérents.

L'assemblée générale valide les orientations de l'exercice à venir.

Elle élit et renouvelle les dirigeants de l'association.

Les décisions sont prises à la majorité, comme pour tout fonctionnement démocratique fondé sur le fait qu'un adhérent = une voix.

2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : Instance Dirigeante de l'association.

Il est élu par l'Assemblée Générale pour une durée de 3 ans renouvelable par tiers.

Il a pour fonction de mettre en œuvre dans les faits les orientations de l'Assemblée Générale. Il élit les membres du bureau à qui il donne délégation pour engager les décisions. Il reçoit les avis et remontées des adhérents.

Composé de 15 à 21 membres, il se réunit toutes les six semaines sur invitation et présentation d'un ordre du jour (quorum).

3. – LE BUREAU : Instance Dirigeante Opérationnelle

Il est élu par le CONSEIL D'ADMINISTRATION pour un mandat de 3 ans. Sa composition minimum prévue par la loi est la suivante : Président, Trésorier, Secrétaire.

Le bureau de l'ASA compte également des vice-présidents ainsi que des membres de commissions, élus par le CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Il a pour fonction de proposer les questions, thèmes et problèmes rencontrés dans la vie du club, au CONSEIL D'ADMINISTRATION pour délibération et vote si nécessaire avant mise en œuvre.

En dehors des questions de fonctionnement ordinaire, le bureau informe à l'avance les membres du CA du contexte et des enjeux des dossiers principaux sur lesquels ils auront à se prononcer.

4. – LES COMMISSIONS

Contrairement à l'Assemblée Générale, au CA et au BUREAU, elles ne font pas partie des instances réglementaires.

Elles sont créées à l'initiative du CONSEIL D'ADMINISTRATION pour répondre aux besoins de l'association.

Elles ont un rôle de contribution et de force de proposition soumise à la validation du CA mais n'ont pas de pouvoir propre de décision.

Elles sont ouvertes à tous les membres de l'association.

Elles sont sous la responsabilité d'un membre du Conseil d'Administration.

Liste des commissions : animation, partenaire, mini basket, technique, sportive, communication/informatique.

Note : Les structures associatives n'ont de sens que dans la mesure où elles stimulent et garantissent une dynamique ascendante qui se caractérise par la possibilité d'expression de chacun et par la tenue de débats ouverts qui débouchent sur des processus de décision explicites.

Les statuts sont consultables sur le site internet parmi les « documents fondamentaux ».

LES STRUCTURES DE L'ACTIVITÉ

1. L'ÉQUIPE

Elle constitue la structure de base du basket. Elle est encadrée par un responsable administratif, un entraîneur (entraînements) et éventuellement un coach (match), si l'entraîneur ne peut pas assurer le management des matchs. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des joueurs et des parents.

2. LA CATÉGORIE D'ÂGE

Depuis les moins de 7 ans (U7) jusqu'aux loisirs détente qui peuvent toujours jouer jusqu'à 70 (à tout âge) ans et plus, cette catégorie permet de rencontrer des adversaires du même âge. A l'intérieur du club, plusieurs équipes peuvent se trouver dans la même catégorie. De ce fait des relations et des changements entre équipes peuvent intervenir au vu du déroulement de la saison et de l'évolution de la compétition.

3. LES PÔLES

Au nombre de 4, ils regroupent d'un côté les équipes féminines de U17 à seniors, de l'autre les équipes masculines également de U17 à seniors, puis un pôle jeunes de U13 à U15, et un pôle mini-basket qui regroupe les U7, U9, U11. Le responsable de chaque pôle est garant de la cohérence de l'ensemble dans le respect des orientations du club. Il est amené à intervenir pour régler les questions ou problèmes qui surgissent entre équipes.

LES RELATIONS EXTÉRIEURES

Les relations extérieures avec les instances officielles du basket, avec la mairie et les collectivités territoriales sont à entretenir et à développer pour garantir un véritable partenariat.

Les relations avec les autres clubs sont à développer avec un souci de qualité de l'accueil pour les matchs à domicile et un comportement conséquent et respectueux pour les matchs à l'extérieur.

Les relations avec les clubs voisins doivent être particulièrement soignées et de bonne intelligence dans le cadre des mutations. L'ASA Basket pour son développement, mise plus sur son attractivité que sur le recrutement.

Les relations avec les autres sections de la FASA sont à entretenir et à développer, en particulier avec les sections qui utilisent les mêmes équipements.

IV. MOYENS ET RESSOURCES.

LES RESSOURCES FINANCIERES

L'exercice financier commence au 1er juin et se clôture le 31 mai.

Rôle de l'AG :

- Valide la politique financière du club
- Valide les orientations financières de l'exercice à venir et les comptes de l'exercice écoulé

Rôle du CA (faire des points financiers plus réguliers au CA) :

- Veille à l'équilibre global des recettes et des dépenses
- Valide le budget en recettes et dépenses de chaque manifestation

Rôle du bureau :

- Assure le suivi au quotidien des recettes et des dépenses

Rôle des commissions :

- Chaque commission assure le suivi des recettes et dépenses des actions qu'elle porte

Le Président et la Trésorière sont ordonnateurs (signature) des recettes et des dépenses du club.

Le club doit avoir les moyens financiers de ses projets et de ses objectifs. Autrement dit, il doit avoir les ressources suffisantes (recettes) pour pouvoir financer ses activités (dépenses).

La gestion financière doit être suffisamment prudente et avertie pour disposer en début de saison de la trésorerie nécessaire au lancement de l'activité.

Les recettes du club proviennent des trois sources suivantes pour environ 1/3 chacune :

- de la cotisation des licenciés ;
- des manifestations (stage de Pâques, loto, tournois, ventes au bar et en boutique, etc...);

- de la subvention de la Commune qui est liée au niveau d'engagement des équipes ainsi que des partenariats et sponsors.

Les trois principaux postes de dépenses, pesant environ 1/3 chacun, sont les suivants :

- les frais d'arbitrage, de déplacement, et les indemnités ;
- les frais et charges de personnel, les formations et stages pour les arbitres et entraîneurs, les sélections ;
- les achats pour les manifestations, la tombola, le matériel, les maillots, la boutique, le bar, la pharmacie.

La cotisation marque l'engagement du licencié à la vie du club et doit être réglée au début de chaque saison sportive. Chaque année le CA statue sur le prix de la licence.

Les subventions de fonctionnement proviennent essentiellement de la Commune.

Pour chaque saison sportive, un budget détaillé et équilibré est établi prenant en compte les besoins nécessaires aux projets et engagements du club. Il doit être construit en concertation avec les commissions.

Tout projet de manifestation doit faire l'objet d'un budget prévisionnel équilibré. Chaque commission est chargée de présenter un budget équilibré au bureau et au CA.

Les principes de prudence et de réalisme doivent être de règle :

- éviter de surévaluer les possibilités financières ;
- maîtriser les charges en fonction des recettes possibles ;
- contrôler et vérifier l'état des finances de manière régulière et en rendre compte au CA, pour éviter les dérives.

La recherche de sponsors, de lots pour le loto, et toute autre démarche qui permet au club de faire des recettes, doit devenir l'affaire de tous ses adhérents.

Des commandes groupées sont par exemple à privilégier pour l'achat des équipements vestimentaires au niveau des équipes, des manifestations, ...

L'association ASA Basket reconnue organisme d'intérêt général par l'administration fiscale, peut à ce titre, « recevoir des dons ». Ces actions de « mécénat » offrent aux donateurs particuliers ou entreprises, des réductions d'impôts.

LES RESSOURCES HUMAINES

Elles sont composées des adhérents et dirigeants qui agissent à titre bénévole, et d'un technicien, salarié à temps plein. Les activités nécessaires au bon fonctionnement du club sont réparties et partagées entre les dirigeants et le technicien salarié. Les rôles et les tâches de ce dernier sont spécifiées dans son profil de poste. Son contrat de travail est défini par la convention collective nationale du sport, et les relations employeur employé sont soumises à la législation en vigueur du code du travail.

La contribution bénévole des adhérents est organisée par les différentes commissions et par les responsables administratifs d'équipes. La recherche de nouveaux bénévoles est l'affaire de tous, mais déléguée principalement à la commission animation.

LES MOYENS ET RESSOURCES MATÉRIELLES

Le respect des équipements et du matériel mis à disposition par la mairie est impératif pour entretenir de bonnes relations avec les élus et techniciens de la ville.

L'entretien du matériel et des équipements du club est indispensable, pour éviter toute perte ou gaspillage inutile, et favoriser une gestion rigoureuse et économe.

LES MOYENS INFORMATIQUES

Le site internet constitue un excellent moyen de communication sur la vie du club. Attractif, mis à jour régulièrement, il donne une image fidèle de l'évolution des équipes et des manifestations organisées.

Cependant, il est nécessaire également de s'adapter aux technologies modernes que sont les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, Snapchat en particulier) dans le respect de la RGPD. Ils sont largement utilisés et permettent une information rapide sur les événements. Des comptes existent déjà et leur gestion doit faire l'objet d'un suivi rigoureux quant au contenu. Le gestionnaire doit être identifié et connaître les attentes et la politique du club pour y diffuser les éléments contribuant à développer l'image de l'ASA Basket, en particulier les événements, les manifestations et les résultats.

V.OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Améliorer la parité homme femme dans les instances dirigeantes au cours du mandat de 3 ans.

Fournir le nombre d'arbitres officiels requis par le niveau d'engagement des équipes.

Créer un challenge de l'équipe en bonne santé en faisant le bilan des blessures et autres arrêts en fin de saison.